

Procès verbal de la séance de Conseil Communautaire du Judi 30 Mai 2024 à 20h30

L'an deux mille vingt-quatre, le trente mai à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le vingt-quatre mai deux mille vingt-quatre.

Les courriers de convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le vingt-quatre mai deux mille vingt-quatre.

La séance est ouverte à 20h37 par Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) par renvoi de l'article L. 5211-1 du CGCT, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. M. Corentin GOETHALS se désigne pour remplir cette fonction.

Mme la Présidente indique :

- Les membres ayant donné pouvoir,
- Les membres étant représentés par leur conseiller suppléant (le cas échéant),
- Les membres s'étant excusés,

Cf. état des présences des conseillers communautaires établi ci-après.

Le quorum est ainsi atteint à l'ouverture de séance et a été vérifié pour chacune des délibérations examinées au cours de la séance.

Etat de présence des conseillers communautaires

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT					X
Mme Nathalie BOUILLARD			M. Jean ELISABETH		
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT			Mme Valérie DESQUESNE		
M. Sylvain DELANGE			Mme Gislaïne MARIE		
Mme Valérie DESQUESNE	X				
M. Jean ELISABETH	X				
Mme Najat LEMERAY			Mme Catherine CAILLY		
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	X				
PERIGNY					
M. Jean-Christophe MEUNIER	X				
PONTECOULANT					
Mme Gislaïne MARIE	X				
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO		Mme Vanessa LARCHER			
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL	X				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	X				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT			M. Maurice ANNE		
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE	X				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

SOULEUVRE-EN-BOCAGE

Mme Annick ALLAIN				X	
M. Alain DECLOMESNIL				X	
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN	X				
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU	X				
Mme Sandrine SAMSON					X
Mme Cyndi THOMAS					X

VALDALLIERE

M. Jean-Paul ANGENEAU	X				
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Caroline CHANU	X				
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER					X
Mme Sabrina SCOLA					X

VIRE NORMANDIE

M. Gilles ALLEGRE	X				
Mme Marie-Noëlle BALLÉ					X
M. Lucien BAZIN	X				
M. Fernand CHENEL	X				
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Serge COUASON	X				
Mme Nicole DESMOTTES			M. Marc GUILLAUMIN		
M. Joël DROULLON					X
M. Corentin GOETHALS	X				
Mme Catherine MADELAINE				X	
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT					X
Mme Jane PIGAULT					X
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				

TOTAL	40	1	6	3	11
Nombre de Membres en exercice			61		
Nombre de conseillers présents			41		
Quorum			31		
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)			47		

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2024		Elus référents
A. Environnement		
➤ Déchets Ménagers/Déchèteries		
Construction d'une déchèterie sur la commune de Vire Normandie		Mme Coraline BRISON-VALOGNES Intervention du Bureau d'étude SAFEGE/SUEZ
D2024-5-4-1	Construction d'une déchèterie sur la commune de Vire Normandie – Avenant fixant le montant définitif, issu de l'avant-projet définitif (APD), pour le marché de maîtrise d'œuvre	Mme Coraline BRISON-VALOGNES
D2024-5-4-2	Convention de récupération de déchets ré-employables avec le centre socio-culturel Charles Lemaître (Vire Normandie)	
B. Fonctionnement des instances		
D2024-5-4-3	Modification de la composition des commissions thématiques de l'Intercom de la Vire au Noireau – Désignation de représentants : a) Commission « Déchets Ménagers » b) Commission « Transition Energétique » c) Commission « Urbanisme-Habitat » d) Commission thématique « Grand et Petit Cycles de l'Eau »	Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
D2024-5-4-4	Modification des représentations au sein des instances des organismes partenaires de l'Intercom de la Vire au Noireau – Désignation de représentants : a) Comité syndical du SEROC b) Pôle Métropolitain Réseau Ouest Normand (RON) c) Office de Tourisme du Pays de Vire et des Collines de Normandie – Comité de Direction d) La conférence de l'entente entre l'Intercom de la Vire au Noireau et Pré-Bocage Intercom pour le PPRE (Plan de Protection et Respect de l'Environnement) pour La Souleuvre et La Vire e) INGÉ'EAU Calvados – Conseil d'Administration f) Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD 14) – Assemblée Générale	
C. Finances et Ressources Humaines		
➤ Finances		
D2024-5-4-5	Subvention – Exercice 2024 a) Office de Tourisme du Pays de Vire et des Collines de Normandie b) Mission Locale du Bocage au Bessin c) Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD 14)	Mme Annie ROSSI
➤ Santé		
D2024-5-4-6	Modification des statuts de l'Intercom de la Vire au Noireau – Extension de la compétence santé	Mme Catherine GOURNEY-LECONTE / Mme Annie ROSSI
D2024-5-4-7	Marché de maîtrise d'ouvrage n°16014 — Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'extension d'un Pôle Libéral de Santé Ambulatoire (PSLA) à Vire Normandie	Mme Annie ROSSI
➤ Enseignement supérieur		
D2024-5-4-8	Campus Connecté – Proposition de convention avec le GRETA	Mme Annie ROSSI

D. Environnement		
➤ Transition Energétique		
D2024-5-4-9	Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire (PSLA) de Condé-en-Normandie – Installation d’Infrastructure(s) de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE)	M. Gilles MALOISEL
➤ Mobilité		
D2024-5-4-10	Transport scolaire – Commune de Vire Normandie – Tarifs 2024-2025	M. Guy VELANY
➤ Grand et Petit Cycles de l’Eau		
D2024-5-4-11	INGÉ’EAU – Adhésion 2024	Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
E. Urbanisme/Habitat		
➤ Urbanisme		
D2024-5-4-12	Modifications des PLU(i) du pôle de proximité de Saint-Sever et de la commune de Souleuvre-en-Bocage	M. Marc GUILLAUMIN
D2024-5-4-13	Création de Périmètres Délimités des Abords (PDA) de Monuments Historiques sur la commune de Vire Normandie	
➤ Habitat		
D2024-5-4-14	Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat (OPAH) Classique et OPAH Renouvellement Urbain (RU) 2020-2025 – Versement de subventions	Mme Nicole DESMOTTES
F. Attractivité du Territoire		
➤ Développement économique		
D2024-5-4-15	Signature, avec Mobylys, d’une convention de gestion de la flotte des Vélos à Assistance Electrique (VAE) Mobi Pro – année 2024	M. Lucien BAZIN
D2024-5-4-16	Signature d’une convention de partenariat relative à l’expérimentations d’un dispositif de traitement des eaux de process d’une industrie agroalimentaire de la Vire au Noireau en vue d’en faciliter sa multi-réutilisation	
D2024-5-4-17	Relanternage de 5 parcs d’activités économiques intercommunaux, subventionné à hauteur de 30% par le Fonds vert – Lancement d’une consultation	
D2024-5-4-18	Commune de Valdallière – Parc d’activités économiques Les Crières : cession d’un terrain au profit de la SCI HAMEL	M. Frédéric BROGNIART
D2024-5-4-19	Pôle de proximité de Souleuvre-en-Bocage – Constitution d’une réserve foncière au bénéfice du parc d’activités Les Blanches Landes	
Questions Diverses		

Mme la Présidente de séance soumet à l’assemblée délibérante la validation de la rédaction du procès-verbal de la séance de Conseil Communautaire du 11 avril 2024 qui a été adressé aux conseillers communautaires avec la convocation de cette présente séance. Les conseillers communautaires n’émettent aucune observation ni remarque concernant la rédaction de ce procès-verbal et approuvent ainsi, à l’unanimité, sa rédaction.

Mme la Présidente informe les conseillers communautaires d’évènements concernant l’agenda de l’Intercom de la Vire au Noireau

Commission Générale (ensemble des membres du Conseil Communautaire hors presse, hors public) Elargie aux membres des commissions thématiques « déchets ménagers » et « Finances »	Mercredi 19 Juin 2024 à 18h00 Salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours
Intervention de la Chambre d’Agriculture de Normandie	Lundi 17 Juin 2024 à 18h30 à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours Présentation et échanges autour des enjeux de la filière laitière sur le territoire de la Vire au Noireau
Intercom de la Vire au Noireau	Mardi 25 Juin 2024 à 17h15 Au siège de l’Intercom de la Vire au Noireau (20, rue d’Aignaux à Vire) Cérémonie de remise des médailles aux personnels de l’Intercom

Santé	Mercredi 26 juin 2024 de 10h30 à 12h00 Salle des Mariages de l'Hôtel de Ville de Vire Signature du contrat local de santé de l'Intercom de la Vire au Noireau
Conseil Communautaire	Jeudi 27 Juin 2024 à 20h30 Salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours

La séance se poursuit par l'examen des délibérations inscrites à l'ordre du jour du Conseil Communautaire.

A. Environnement

➤ Déchets Ménagers/Déchèterie (Rapporteur : Mme Coraline BRISON-VALOGNES)

Construction d'une déchèterie sur la commune de Vire Normandie

M. Patrice SOUDAIS, Chef de projet à SUEZ, a procédé à la présentation du projet de construction de la nouvelle déchèterie qui sera située rue Guy-Galopin, dans la zone de la Papillonnière à Vire Normandie.

Débats :

M. Didier DUCHEMIN : « Y aura-t-il, au sein de cette nouvelle déchèterie, un espace dédié aux associations qui œuvrent pour le réemploi ? »

Mme Coraline BRISON-VALOGNES : « Deux containers seront dédiés au réemploi ce qui permettra aux habitants de déposer des objets en bon état ou réutilisables que d'autres pourront récupérer. Toutefois, ce n'est pas un supermarché et nous n'excluons pas à l'avenir de limiter le nombre d'accès à cet espace en instaurant un forfait d'accès limité par usager.

Un système d'organisation de réemploi, type Cabanadon, qui existait encore sur Vire il y a peu, ne pourra pas être mis en place sur la nouvelle déchèterie. En effet, il faut y dédier du temps humain mais aussi prévoir une place de stockage importante et tout cela engendre des coûts. D'ailleurs, c'est aussi pour ces raisons que M. Pierre-Etienne SEIGNEUR a décidé de fermer la Cabanadon. »

Mme Colette JOUAULT : « Quel est l'intérêt de mettre une barrière à l'entrée et une barrière à la sortie ? Il pourrait être fait une économie sur ce sujet. »

M. Patrice SOUDAIS : « Tous simplement pour éviter que les usagers ne passent par la sortie pour entrer dans la déchèterie. Il faut organiser un sens de circulation sur le site car l'entrée et la sortie sont proches. »

Mme Coraline BRISON-VALOGNES : « Je comprends l'intervention de Mme JOUAULT car si on prend l'exemple de la déchèterie de Mesnil-Clinchamps, il n'y a pas de barrière à la sortie puisque l'entrée des usagers se fait d'un côté et la sortie se fait à l'opposé. Il n'y a donc pas besoin d'organiser un sens de circulation. »

M. Gilles MALOISEL : « L'usine de méthanisation est située juste à côté de la future déchèterie, il y a un bassin de rétention des eaux, celui-ci pourrait-il être mutualisé entre les deux sites ? »

Mme Coraline BRISON-VALOGNES : « Non, car ces eaux ne sont pas réutilisables telles quelles. »

D2024-5-4-1 : Construction d'une déchèterie sur la commune de Vire Normandie – Avenant fixant le montant définitif, issu de l'avant-projet définitif (APD), pour le marché de maîtrise d'œuvre

Considérant l'avis de la Commission d'Appels d'Offre (CAO) ad'hoc réunie le 4 avril 2024, et suivant les avis favorables de la commission « déchets ménagers » réunie le 19 mars 2024 et du Bureau communautaire réuni le 15 mai 2024, il est demandé au Conseil communautaire :

- d'approuver l'estimation actualisée de l'avant-projet définitif du montant des travaux de la déchèterie conformément à l'autorisation de programme 2024 ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre fixant le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre au montant de 123 207,69 € HT.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	47	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

D2024-5-4-2 : Convention de récupération de déchets ré-employables avec le centre socio-culturel Charles Lemaître (Vire Normandie)

Suivant les avis favorables de la commission « déchets ménagers » réunie le 19 mars 2024 et du Bureau communautaire réuni le 15 mai 2024, il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de récupération de déchets ré-employables avec le centre culturel Charles Lemaître dont le projet a été présenté aux membres du Conseil Communautaire.

Débats :

M. Serge COUASNON : « Est-ce que d'autres conventions pourront être signées avec d'autres associations dans le cadre de la récupération de déchets ? Il y a, par exemple, des bennes dédiées aux mobiliers, des associations pourront-elle récupérer ce type de déchets ? »

Mme Coraline BRISON-VALOGNES : « Nous ne sommes fermés à aucune proposition si l'objectif reste de valoriser les déchets. Il suffit que l'association en question prenne contact avec le service déchets-déchèteries de l'Intercom pour que la demande puisse être étudiée et que les choses puissent être formalisées par la rédaction d'une convention le cas échéant. »

Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	47	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

B. Fonctionnement des Instances de l'Intercom de la Vire au Noireau (rapporteur : Mme Catherine GOURNEY-LECONTE)

D2024-5-4-3a : Modification de la composition de la commission thématique « Déchets Ménagers » de l'Intercom de la Vire au Noireau – Désignation de représentants

Faisant suite aux démissions :

- de M. Gérard MARY et de Mme Rosine LEVERRIER, de leur mandat de conseillers municipaux de la commune de Vire Normandie ;
- de Mme Catherine MADELAINE de sa fonction de représentante de la commune de Vire Normandie au sein de la commission « déchets ménagers » de l'Intercom de la Vire au Noireau, adressée par courrier en date du 26 novembre 2023 ;
- de M. André LEBIS de son mandat de conseiller municipal de la commune de Souleuvre-en-Bocage ;

il convient de procéder à la désignation de représentants des communes appelés à siéger au sein de la commission thématique « Déchets Ménagers » de l'Intercom.

Il est ainsi proposé au conseil communautaire de procéder à ces désignations.

La désignation est soumise aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicables à l'EPCI en vertu de l'article L5211-1.

A l'unanimité, le conseil communautaire décide de ne pas procéder à un vote au scrutin secret.

Mme la Présidente informe les conseillers communautaires que les élus suivants font acte de candidature pour les postes à pourvoir :

- **Pôle de proximité de Souleuvre-en-Bocage : Mme Marie-Line LEVALLOIS**
(Conseillère municipale de la commune de Souleuvre-en-Bocage et conseillère communautaire)
- **Pôle de proximité de Vire Normandie : M. Gilles ALLEGRE**
(Conseiller municipal de la commune de Vire Normandie et conseiller communautaire)
Mme Françoise FOUBERT
(Conseillère Municipale de la commune de Vire Normandie)
M. Corentin GOETHALS
(Conseiller municipal de la commune de Vire Normandie et conseiller communautaire)

Mme la Présidente demande s'il y a d'autres candidats.

- Aucun conseiller ne fait acte de candidature.

Une seule candidature ayant été déposée pour chacun des postes à pourvoir au sein de la commission thématique « Déchets Ménagers » de l'Intercom de la Vire au Noireau, les élus susmentionnés sont ainsi désignés pour siéger au sein de cette instance.

D2024-5-4-3b : Modification de la composition de la commission thématique « Transition Energétique » de l'Intercom de la Vire au Noireau – Désignation de représentants

Faisant suite aux démissions :

- de M. Jean-Pierre MOURICE de sa fonction de Maire de Pontécoulant en date du 10 décembre 2022, et de ses représentations au sein des instances de l'Intercom de la Vire au Noireau (information adressée par mail le 10 décembre 2022) ;
- de Mme Rosine LEVERRIER de son mandat de conseillère municipale de la commune de Vire Normandie ;

il convient de procéder à la désignation de représentants des communes appelés à siéger au sein de la commission thématique « Transition Energétique » de l'Intercom.

Il est ainsi proposé au conseil communautaire de procéder à ces désignations.

La désignation est soumise aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicables à l'EPCI en vertu de l'article L5211-1.

A l'unanimité, le conseil communautaire décide de ne pas procéder à un vote au scrutin secret.

Mme la Présidente fait appel à candidature pour les postes à pourvoir :

**- Pôle de proximité de Condé : Aucun conseiller ne fait acte de candidature pour ce poste.
Le poste est ainsi déclaré vacant.**

- Pôle de proximité de Vire Normandie : M. Gilles ALLEGRE se déclare candidat.
(Conseiller municipal de la commune de Vire Normandie et conseiller communautaire)

Mme la Présidente demande s'il y a d'autres candidats.

- Aucun conseiller ne fait acte de candidature.

Une seule candidature ayant été déposée pour le poste à pourvoir au sein de la commission thématique « Transition Energétique » de l'Intercom de la Vire au Noireau, pour le pôle de proximité de Vire Normandie, M. Gilles ALLEGRE est ainsi désigné pour siéger au sein de cette instance en lieu et place de Mme Rosine LEVERRIER.

D2024-5-4-3c : Modification de la composition de la commission thématique « Urbanisme-Habitat » de l'Intercom de la Vire au Noireau – Désignation de représentants

Faisant suite à la démission de M. Laurent THERIN de son mandat de conseiller municipal de la commune de Valdallière, il convient de procéder à la désignation d'un représentant de la commune de Valdallière appelé à siéger au sein de la commission thématique « Urbanisme-Habitat » de l'Intercom.

Il est ainsi proposé au conseil communautaire de procéder à cette désignation.

La désignation est soumise aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicables à l'EPCI en vertu de l'article L5211-1.

A l'unanimité, le conseil communautaire décide de ne pas procéder à un vote au scrutin secret.

Mme la Présidente informe les conseillers communautaires que l'élu suivant a fait acte de candidature pour le poste à pourvoir :

- Pôle de proximité de Valdallière : M. Mickaël GUETTIER
(Conseiller Municipal de la commune de Valdallière)

Mme la Présidente demande s'il y a d'autres candidats.

- Aucun conseiller ne fait acte de candidature.

Une seule candidature ayant été déposée pour le poste à pourvoir au sein de la commission thématique « Urbanisme et Habitat » de l'Intercom de la Vire au Noireau, M. Mickaël GUETTIER est ainsi désigné pour siéger au sein de cette instance en lieu et place de M. Laurent THERIN.

D2024-5-4-3d : Modification de la composition de la commission thématique « Grand et Petit Cycles de l'Eau » de l'Intercom de la Vire au Noireau – Désignation de représentants

Faisant suite aux démissions :

- de M. André LEBIS de son mandat de conseiller municipal de la commune de Souleuvre-en-Bocage ;

- de M. Jean-Pierre MURIER de sa fonction de représentant du pôle de proximité de Saint-Sever au sein de la commission « Grand et Petit Cycles de l'Eau » de l'Intercom de la Vire au Noireau, adressée par mail en date du 11 janvier 2024 ;

il convient de procéder à la désignation de représentants des communes appelés à siéger au sein de la commission thématique « Grand et Petit Cycles de l'Eau » de l'Intercom.

Il est ainsi proposé au conseil communautaire de procéder à ces désignations.

La désignation est soumise aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicables à l'EPCI en vertu de l'article L5211-1.

A l'unanimité, le conseil communautaire décide de ne pas procéder à un vote au scrutin secret.

Mme la Présidente informe les conseillers communautaires que les élus suivants ont fait acte de candidature pour les postes à pourvoir :

- Pôle de proximité de Saint-Sever : M. Thierry BISSON

(Conseiller municipal de la commune de Pont-Bellanger)

- Pôle de proximité de Souleuvre-en-Bocage : M. Didier DUCHEMIN

(Conseiller municipal de la commune de Souleuvre-en-Bocage et conseiller communautaire)

Mme la Présidente demande s'il y a d'autres candidats.

- Aucun conseiller ne fait acte de candidature.

Une seule candidature ayant été déposée pour chacun des postes à pourvoir au sein de la commission thématique « Grand et Petit Cycles de l'Eau » de l'Intercom de la Vire au Noireau, les élus susmentionnés sont ainsi désignés pour siéger au sein de cette instance.

D2024-5-4-4a : Comité syndical du SEROC – Modification de la représentation de l'Intercom de la Vire au Noireau

Faisant suite aux démissions :

- de M. Marc ANDREU SABATER de sa fonction de Président de l'Intercom de la Vire au Noireau et de ses mandats de conseiller municipal de la commune de Vire Normandie et de conseiller communautaire ;
- de M. André LEBIS de son mandat de conseiller municipal de la commune de Souleuvre-en-Bocage ;

il convient de procéder à la désignation de représentants de l'Intercom de la Vire au Noireau appelés à siéger au sein du comité syndical du SEROC.

Il est ainsi proposé au conseil communautaire de procéder à ces désignations.

La désignation est soumise aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicables à l'EPCI en vertu de l'article L5211-1.

A l'unanimité, le conseil communautaire décide de ne pas procéder à un vote au scrutin secret.

Mme la Présidente informe les conseillers communautaires que les élus suivants ont fait acte de candidature pour les postes à pourvoir :

- Pôle de proximité de Vire Normandie : Mme Nicole DESMOTTES

(Conseillère municipale de la commune de Vire Normandie et conseillère communautaire)

pour siéger en lieu et place de M. Marc ANDREU SABATER, en qualité de membre titulaire

- Pôle de proximité de Souleuvre-en-Bocage : Mme Marie-Line LEVALLOIS

(Conseillère municipale de la commune de Souleuvre-en-Bocage et conseillère communautaire)

Pour siéger en lieu et place de M. André LEBIS, en qualité de membre suppléant

Mme la Présidente demande s'il y a d'autres candidats.

- Aucun conseiller ne fait acte de candidature.

Une seule candidature ayant été déposée pour chacun des postes à pourvoir, Mme Nicole DESMOTTES est ainsi désignée pour siéger au sein de cette instance en lieu et place de M. Marc ANDREU SABATER et Mme Marie-Line LEVALLOIS est désignée pour siéger en lieu et place de M. André LEBIS.

D2024-5-4-4b : Comité Syndical du Pôle Métropolitain Réseau Ouest Normand (RON) - Modification de la représentation de l'Intercom de la Vire au Noireau

Faisant suite à la démission de M. Marc ANDREU SABATER de sa fonction de Président de l'Intercom de la Vire au Noireau et de ses mandats de conseiller municipal de la commune de Vire Normandie et de conseiller communautaire, il convient de procéder à la désignation d'un représentant

de l'Intercom de la Vire au Noireau appelé à siéger au sein du comité syndical du Pôle Métropolitain Réseau Ouest Normand (RON).

Il est ainsi proposé au conseil communautaire de procéder à cette désignation.

La désignation est soumise aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicables à l'EPCI en vertu de l'article L5211-1.

A l'unanimité, le conseil communautaire décide de ne pas procéder à un vote au scrutin secret.

Mme la Présidente informe les conseillers communautaires que l'élu suivant a fait acte de candidature pour le poste à pourvoir :

- **M. Gilles MALOISEL**
(Conseiller municipal de la commune de Vire Normandie et conseiller communautaire)
pour siéger au sein de cette instance, en qualité de membre titulaire, en lieu et place de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme la Présidente demande s'il y a d'autres candidats.

- Aucun conseiller ne fait acte de candidature.

Une seule candidature ayant été déposée pour le poste à pourvoir, M. Gilles MALOISEL est ainsi désigné pour siéger au sein de cette instance, en qualité de membre titulaire, en lieu et place de M. Marc ANDREU SABATER.

Il convient alors de désigner un représentant de l'Intercom de la Vire au Noireau appelé à siéger au sein du comité syndical du Pôle Métropolitain Réseau Ouest Normand (RON), en qualité de membre suppléant, en lieu et place de M. Gilles MALOISEL.

Mme la Présidente fait appel à candidature pour le poste à pourvoir :

- Aucun conseiller ne fait acte de candidature pour ce poste.
Le poste est ainsi déclaré vacant.

M. Serge COUASNON : « Il serait bien que les représentants de l'Intercom de la Vire au Noireau présentent, chaque année, un bilan des travaux du Pôle Métropolitain aux élus du Conseil Communautaire. »

M. Gilles MALOISEL : « Avec Georges (RAVENEL) nous assistons à toutes les réunions organisées par le pôle métropolitain auxquelles nous sommes conviés. Je m'engage à te faire un point précis sur les dossiers étudiés par le pôle métropolitain. Les réunions sont très intéressantes et nous disposons d'informations précises dans plusieurs domaines qui sont très complexes, comme par exemple les dispositions de la Loi sur le Zéro Artificialisation Nette (ZAN). Cela permet aux élus de mieux comprendre les sujets techniques et juridiques. »

M. Serge COUASNON : « Ce n'est pas uniquement auprès de moi qu'il faut faire un point d'information sur les travaux du pôle métropolitain mais auprès de tous les membres de l'assemblée délibérante et des commissions thématiques. Dans le cadre des dossiers étudiés par la commission thématique urbanisme-habitat de l'Intercom, nous pouvons voir que la métropole dévore tout. Il est donc nécessaire d'avoir une réflexion construite là-dessus car nos territoires ruraux sont fragiles face aux ambitions de la métropole. »

M. Gilles MALOISEL : « Il faut effectivement de la transparence concernant les projets qui sont sensibles. »

M. Serge COUASNON : « Et sur l'utilité de tous ces organismes. Un rapport missionné par le gouvernement est sorti il y a quelques jours. Celui-ci révèle que le « millefeuille » territorial engendre des coûts annuels estimés à environ 7 milliards d'Euros ! »

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE : « Ce serait bien aussi que l'Etat vote des budgets équilibrés. L'Etat impose aux collectivités territoriales d'équilibrer leurs budgets mais n'applique pas lui-même cette doctrine, et c'est pourtant ce qui explique la bonne santé des collectivités territoriales. »

D2024-5-4-4c : Comité de Direction de l'Office de Tourisme du Pays de Vire et des Collines de Normandie – Modification de la représentation de l'Intercom de la Vire au Noireau

Faisant suite aux démissions :

- de M. Marc ANDREU SABATER de sa fonction de Président de l'Intercom de la Vire au Noireau et de ses mandats de conseiller municipal de la commune de Vire Normandie et de conseiller communautaire ;
- de M. Jean-Pierre MOURICE de sa fonction de Maire de Pontécoulant en date du 10 décembre 2022, et de ses représentations au sein des instances de l'Intercom de la Vire au Noireau (information adressée par mail le 10 décembre 2022) ;

il convient de procéder à la désignation de représentants de l'Intercom de la Vire au Noireau appelés à siéger au sein du comité de direction de l'Office de Tourisme du Pays de Vire et des Collines de Normandie.

Il est ainsi proposé au conseil communautaire de procéder à ces désignations.

La désignation est soumise aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicables à l'EPCI en vertu de l'article L5211-1.

A l'unanimité, le conseil communautaire décide de ne pas procéder à un vote au scrutin secret.

Mme la Présidente informe les conseillers communautaires que l'élue suivante a fait acte de candidature pour l'un des postes à pourvoir :

- **Pôle de proximité de Vire Normandie : Mme Marie-Claire LEMARCHAND**
(Conseillère municipale de la commune de Vire Normandie)
pour siéger en lieu et place de M. Marc ANDREU SABATER, en qualité de membre titulaire.

Mme la Présidente demande s'il y a d'autres candidats.

- **M. Jean-Christophe MEUNIER**, Maire de la commune de Périgny et conseiller communautaire, se déclare candidat pour siéger en lieu et place de M. Jean-Pierre MOURICE, en qualité de membre titulaire et représenter le pôle de proximité de Condé.

Une seule candidature ayant été déposée pour chacun des postes à pourvoir, Mme Marie-Claire LEMARCHAND est ainsi désignée pour siéger au sein de cette instance, en qualité de membre titulaire, en lieu et place de M. Marc ANDREU SABATER et M. Jean-Christophe MEUNIER est désigné, en qualité de membre titulaire, pour siéger en lieu et place de M. Jean-Pierre MOURICE.

D2024-5-4-4d : Conférence de l'entente entre l'Intercom de la Vire au Noireau et Pré-Bocage Intercom dans le cadre du Plan de Protection et Respect de l'Environnement (PPRE) pour La Soulevre et La Vire – Modification de la représentation de l'Intercom de la Vire au Noireau

Faisant suite aux démissions :

- de M. André LEBIS de son mandat de conseiller municipal de la commune de Soulevre-en-Bocage ;
- de M. Benoît BACHELOT de son mandat de conseiller municipal de la commune de Valdallière ;

il convient de procéder à la désignation de représentants de l'Intercom de la Vire au Noireau appelés à siéger au sein la conférence de l'entente entre l'Intercom de la Vire au Noireau et Pré-Bocage Intercom pour le Plan de Protection et Respect de l'Environnement (PPRE) pour La Soulevre et La Vire.

Il est ainsi proposé au conseil communautaire de procéder à ces désignations.

La désignation est soumise aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicables à l'EPCI en vertu de l'article L5211-1.

A l'unanimité, le conseil communautaire décide de ne pas procéder à un vote au scrutin secret.

Mme la Présidente informe les conseillers communautaires que l'élue suivante a fait acte de candidature pour l'un des postes à pourvoir :

- **Pôle de proximité de Valdallière : Mme Françoise FERGANT**
(Conseillère municipale de la commune de Valdallière)
pour siéger en lieu et place de M. Benoît BACHELOT, en qualité de membre suppléant)

Mme la Présidente demande s'il y a d'autres candidats.

- **M. Régis DELIQUAIRE**, conseiller municipal de la commune de Soulevre-en-Bocage et conseiller communautaire, se déclare candidat pour siéger en lieu et place de M. André LEBIS, en qualité de membre suppléant.

Une seule candidature ayant été déposée pour chacun des postes à pourvoir, Mme Françoise FERGANT est ainsi désignée pour siéger au sein de cette instance en qualité de membre suppléant en lieu et place de M. Benoît BACHELOT, et M. Régis DELIQUAIRE est désigné en qualité de membre suppléant pour siéger en lieu et place de M. André LEBIS.

D2024-5-4-4e : Conseil d'Administration d'INGE'EAU Calvados – Modification de la représentation de l'Intercom de la Vire au Noireau

Faisant suite à la démission de M. Benoît BACHELOT de son mandat de conseiller municipal de la commune de Valdallière, il convient de procéder à la désignation d'un représentant de l'Intercom de la Vire au Noireau appelé à siéger au sein du conseil d'administration d'INGE'EAU.

Il est ainsi proposé au conseil communautaire de procéder à cette désignation.

La désignation est soumise aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicables à l'EPCI en vertu de l'article L5211-1.

A l'unanimité, le conseil communautaire décide de ne pas procéder à un vote au scrutin secret.

Mme la Présidente fait appel à candidature pour le poste à pourvoir :

- Mme Gislaine MARIE, Maire de la commune de Pontécoulant et conseillère communautaire, se déclare candidate.

Mme la Présidente demande s'il y a d'autres candidats.

- Aucun conseiller ne fait acte de candidature.

Une seule candidature ayant été déposée pour le poste à pourvoir, Mme Gislaine MARIE est ainsi désignée pour siéger au sein de cette instance, en qualité de membre suppléant, en lieu et place de M. Benoît BACHELOT.

D2024-5-4-4f : Assemblée Générale du Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD 14) – Modification de la représentation de l'Intercom de la Vire au Noireau

Faisant suite à la démission de M. Marc ANDREU SABATER de sa fonction de Président de l'Intercom de la Vire au Noireau et de ses mandats de conseiller municipal de la commune de Vire Normandie et de conseiller communautaire, il convient de procéder à la désignation d'un représentant de l'Intercom de la Vire au Noireau appelé à siéger au sein de l'assemblée générale du groupement d'intérêt public du Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Calvados.

Il est ainsi proposé au conseil communautaire de procéder à cette désignation.

La désignation est soumise aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicables à l'EPCI en vertu de l'article L5211-1.

A l'unanimité, le conseil communautaire décide de ne pas procéder à un vote au scrutin secret.

Mme la Présidente fait appel à candidature pour le poste à pourvoir :

- M. Olivier JEANNEAU, conseiller municipal de la commune de Noues-de-Sienne et conseiller communautaire, se déclare candidat.

Mme la Présidente demande s'il y a d'autres candidats.

- Aucun conseiller ne fait acte de candidature.

Une seule candidature ayant été déposée pour le poste à pourvoir, M. Olivier JEANNEAU est ainsi désigné pour siéger au sein de cette instance en lieu et place de M. Marc ANDREU SABATER.

C. Finances et Ressources Humaines

- Finances (Rapporteur : Mme Annie ROSSI)

D2024-5-4-5a : Office de Tourisme du Pays de Vire et des Collines de Normandie – Subvention 2024

Suivant les avis favorables du Bureau communautaire réuni le 15 mai 2024 et de la commission « Finances, Moyens Généraux et Personnel » réunie le 22 mai 2024, il est proposé au Conseil communautaire :

- d'autoriser le versement de la subvention 2024 à hauteur de **215 721 €** à l'Office de Tourisme du Pays de Vire et des Collines de Normandie, conformément aux modalités prévues dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2022-2024, étant précisé que le crédit correspondant est inscrit au Budget Principal 2024 ;
- de prendre acte de la transmission, aux membres du Conseil Communautaire, du rapport d'activités 2023 de l'Office de Tourisme qui a été présenté à la commission générale de l'Intercom de la Vire au Noireau réunie en date du 17 avril 2024.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	47	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

D2024-5-4-5b : Mission Locale du Bocage au Bessin – Subvention 2024

Suivant les avis favorables du Bureau communautaire réuni le 15 mai 2024 et de la commission « Finances, Moyens Généraux et Personnel » réunie le 22 mai 2024, il est proposé au Conseil communautaire :

- **d'autoriser** le versement, pour l'exercice 2024, d'une subvention à hauteur de 72 000 € (*montant identique à celui versé pour l'année 2023*) à la Mission Locale du Bocage au Bessin, étant précisé que le crédit correspondant est inscrit au Budget Principal 2024.
- **d'autoriser** Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention, dont le projet est présenté aux conseillers communautaires, à intervenir avec la Mission Locale du Bocage au Bessin, ainsi que tout document s'y rapportant.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

NB : Pour le vote de cette délibération, et dans le cadre de la notion de « conflit d'intérêts », M. Lucien BAZIN, Président de la Mission Locale du Bocage au Bessin, et M. Gilles FAUCON, membre du conseil d'administration, indiquent ne pas prendre part au vote ni directement ni par l'intermédiaire d'un pouvoir.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	45	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

D2024-5-4-5c : Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD 14) – Subvention 2024

Suivant les avis favorables du Bureau communautaire réuni le 15 mai 2024 et de la commission « Finances, Moyens Généraux et Personnel » réunie le 22 mai 2024, il est demandé au Conseil communautaire d'autoriser le versement de la subvention pour l'année 2024 à hauteur de 5 039 € au Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD 14) ; étant précisé que le crédit correspondant est inscrit au Budget Principal 2024.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	47	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

➤ **Santé**

(Rapporteurs : Mme Catherine GOURNEY-LECONTE et Mme Annie ROSSI)

D2024-5-4-6 : Modification des statuts de l'Intercom de la Vire au Noireau – Extension de la compétence santé

Par délibération n°1 du 23 septembre 2021, le Conseil Communautaire avait procédé à la modification des statuts de l'Intercom de la Vire au Noireau afin d'y intégrer la compétence « santé ».

Ainsi, en matière de santé, la rédaction statutaire est aujourd'hui la suivante :

Compétence facultative :

La Communauté met en œuvre un projet territorial de santé visant à soutenir les actions de prévention, l'offre de soins et l'éducation à la santé.

a) Animation territoriale pour la prévention et la promotion de la santé :
Elaboration, pilotage, animation d'un **Contrat Local de Santé** (ou tout dispositif local s'y substituant) sur le territoire communautaire.

Mise en œuvre du programme d'actions et d'investissements d'intérêt communautaire inscrits au Contrat signé avec l'Agence Régionale de Santé de Normandie pour la mise en œuvre du projet régional de santé, dans les conditions prévues à l'article L. 1434-10 du code de la santé publique.

b) Pôles pluridisciplinaires de santé communautaires

Gestion, rénovation, modernisation et extension des pôles pluridisciplinaires de santé de Condé en Normandie et Vire Normandie.

Ce dernier alinéa serait supprimé et remplacé par l'article suivant :

b) Politique de santé intercommunale :

- Aménagement de structures collectives et équipements pour l'accueil de professionnels de santé :
 1. Construction, entretien et fonctionnement d'équipements dédiés à l'exercice professionnel de santé tels que les Pôles de Santé Libéral et Ambulatoire (PSLA), les maisons de santé pluridisciplinaires, pôle relais ou antennes visant à renforcer le maillage de structures de santé sur le territoire afin de favoriser l'accueil de nouveaux professionnels autour d'un exercice coordonné.
 2. Mise en place des solutions mobiles de soins au plus près du territoire et des usagers (telles que le Médicobus...).
- Salarier, par dérogation au statut de la fonction publique territoriale, des professionnels en médecine générale, médecins permanents ou remplaçants au sein d'un centre de santé intercommunal.

Suivant les avis favorables de la commission générale réunie le 12 mars 2024 et du Bureau communautaire réuni le 15 mai 2024, il est ainsi proposé au Conseil communautaire de :

- **modifier** les statuts de la communauté de communes afin d'y intégrer les modifications susmentionnées ;
- **solliciter les communes** membres de la communauté de communes sur cette modification des statuts de l'Intercom de la Vire au Noireau, dans les conditions prévues aux deuxième et troisième alinéas de l'article L.5211-17 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales).

Rappelons qu'en application des dispositions de l'article L.5211-5 du CGCT, cet accord doit être exprimé par deux tiers au moins des Conseils municipaux des Communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des Conseils municipaux des Communes représentant les deux tiers de la population.

En outre, cette majorité doit nécessairement comprendre, en l'espèce, l'accord du Conseil municipal de la Commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale concernée.

- **préciser** que sans réponse dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération du conseil communautaire, leur décision sera réputée favorable,
- **donner pouvoir** à Mme la Présidente pour prendre toute mesure liée à la mise en œuvre de cette délibération et de ces compétences.

Débats :

Mme Annie ROSSI : « Dans le cadre de cette extension de la compétence santé, il y a notamment la mise en place de solutions mobiles de soins au plus près du territoire et des habitants, telles que le Médicobus ou encore le salariat de médecins généralistes au sein d'un centre de santé intercommunal. »

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE : « Cette délibération fait suite aux nombreux échanges que nous avons eus depuis plusieurs mois sur la compétence santé. Je remercie les collègues qui se sont investis sur le sujet et les équipes qui ont travaillé. »

Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	47	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

(Rapporteur : Mme Annie ROSSI)

D2024-5-4-7 : Marché de maîtrise d'ouvrage n°16014 — Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'extension d'un Pôle Libéral de Santé Ambulatoire (PSLA) à Vire Normandie

Suivant l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 15 mai 2024, il est demandé au Conseil Communautaire d'autoriser la société SHEMA à signer, en tant que Maître d'ouvrage délégué de l'opération de construction d'une extension d'un Pôle Libéral de Santé Ambulatoire à Vire Normandie, le marché de maîtrise d'œuvre pour la dite opération avec la société Architecture Dimensions Nouvelles (ADN), domiciliée 14 bis Rue des Canadiens à Saint-André-sur-Orne (14320), pour un montant de 65 000€ HT.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	47	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

➤ **Enseignement supérieur (Rapporteur : Mme Annie ROSSI)**

D2024-5-4-8 : Campus Connecté – Proposition de convention avec le GRETA

Suivant les avis favorables du Bureau communautaire réuni le 15 mai 2024 et de la commission « Finances, Moyens Généraux et Personnel » réunie le 22 mai 2024, il est demandé au Conseil communautaire d'autoriser :

- la délégation des missions de tutorat pédagogique et suivi administratif du campus connecté au GRETA Portes normandes - antenne de Vire, via une convention de prestation de service.
- Mme la Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau, ou son représentant, à signer la convention à intervenir avec le GRETA Portes normandes-antenne de Vire, dont le projet est présenté aux conseillers communautaires.

Débats :

Mme Annie ROSSI : « Il y a actuellement 7 étudiants inscrits au campus connecté, avec des profils variés. Les chiffres mentionnés dans le rapport de présentation de la délibération, qui vous est soumis ce soir, ont été rectifiés depuis l'envoi de la convocation à la présente séance. Nous sommes plutôt sur une prestation autour de 21 000 € qui correspond à un mi-temps.

La chargée de mission, recrutée par l'Intercom de la Vire au Noireau, qui avait en charge parmi ses missions le tutorat des étudiants du campus connecté, a démissionné il y a peu. Après renseignements pris auprès de nos différents contacts, il s'avère que les autres structures ont majoritairement délégué cette mission au GRETA car le tutorat est très éloigné des missions d'un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale). »

M. Gilles ALLEGRE : « Quelle est la différence entre la mission du personnel du GRETA et celle de la chargée de mission qui était employée par l'Intercom de la Vire au Noireau ? »

Mme Annie ROSSI : « La personnel du GRETA assurera uniquement du tutorat. Ces missions consisteront à enregistrer les inscriptions des étudiants au campus connecté et être présent physiquement, une quinzaine d'heures, sur le campus pour accompagner les étudiants et trouver des solutions pour qu'ils aient une réponse adaptée en fonction des difficultés qu'ils peuvent rencontrer. La chargée de mission qui avait été recrutée par l'Intercom de la Vire au Noireau assurait précédemment ces missions mais elle avait aussi d'autres missions annexes sur l'enseignement supérieur. Un chargé de mission dédié à l'enseignement supérieur sera recruté par l'Intercom de la Vire au Noireau. »

M. Gilles ALLEGRE : « Le coût dévolu à cette prestation impactera-t-il le poste de chargé de mission de l'enseignement supérieur recruté par l'Intercom. »

Mme Annie ROSSI : « Non, pas du tout. Il s'agit, comme je vous le disais précédemment, de déléguer le tutorat pédagogique à un organisme public dont c'est le métier. En effet, ces missions sont très éloignées des compétences de l'intercom. Les précédents recrutements ont été compliqués. Il y a d'autres campus connectés qui procèdent déjà comme cela. Ma conviction personnelle c'est qu'il est important de travailler avec les partenaires locaux. »

Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	46	Contre :	0	Abstentions :	1
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

D. Environnement

➤ Transition Energétique (Rapporteur : M. Gilles MALOISEL)

D2024-5-4-9 : Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire (PSLA) de Condé-en-Normandie – Installation d'Infrastructure(s) de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE)

Après avis favorables de la commission « Transition Energétique » réunie le 12 avril 2024, et du Bureau Communautaire réuni le 15 mai 2024, il est proposé au Conseil Communautaire :

- de mettre à disposition du SDEC ENERGIE, à titre gratuit, une surface du domaine public d'environ 40 m² ;
- d'approuver le projet et les conditions d'implantation de la borne située CONDE-EN-NORMANDIE – Parking du Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire (PSLA).

Il est précisé que la prise en charge et la participation financière de la commune de Condé-en-Normandie est estimée à 2 130,40 € (pour déplacement) et remplacement par une borne neuve.

Débats :

Mme Valérie DESQUESNE : « Cette borne de recharge était présente sur la commune de Condé-en-Normandie, elle a été retirée du parking public où elle était située précédemment. Elle était donc disponible et comme les professionnels du Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire (PSLA) de Condé avaient fait une demande pour pouvoir bénéficier d'une borne de recharge pour leurs véhicules électriques, nous avons pensé que cette borne pouvait être réimplantée sur le parking du PSLA. Toutefois, je ne suis pas d'accord avec le fait que ce soit à la commune de Condé-en-Normandie de prendre en charge les frais de déplacement et de réimplantation de cette borne sur un espace qui appartient à la communauté de communes. Je n'ai pas l'accord de mon conseil municipal pour cela. »

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE : « Effectivement, je ne vois pas pourquoi le coût financier de l'opération incomberait à la charge de la commune car le parking du Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire (PSLA) est propriété de l'Intercom de la Vire au Noireau. Je pense que c'est à la communauté de communes de prendre en charge les frais d'implantation de cette borne de recharge. Toutefois, les services de l'Intercom compétents sur ce dossier indiquent que les services du SDEC Energie, interrogés sur ce sujet, ont précisé que la charge financière de l'implantation incombait à la commune. Aussi, je vous propose de vérifier le fondement juridique de cette question et de repasser le point à la séance du Conseil communautaire du 27 juin prochain en fonction des réponses qui auront été apportées. »

L'examen du point est ajourné.

➤ Mobilité (Rapporteur : M. Guy VELANY)

D2024-5-4-10 : Transport scolaire – Commune de Vire Normandie – Tarifs 2024-2025

Suivant les avis favorables du groupe de travail « Mobilité » réuni le 23 avril 2024 et du Bureau communautaire réuni le 15 mai 2024, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver l'application des tarifs présentés pour l'année scolaire 2024-2025.

Débats :

M. Daniel BREARD : « La Région Normandie n'a pas modifié sa politique concernant les points d'arrêt concernant le transport scolaire, nous restons aigris sur ce sujet. »

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE : « Il ne faut pas rester aigri, quand il y a des choses à dire il faut en discuter. Concernant la politique de la Région sur les points d'arrêt en matière de transport scolaire, des expérimentations sont en cours notamment sur la commune de Souleuvre-en-Bocage. Cette méthodologie permettra d'aboutir à un schéma directeur des arrêts pour les transports scolaires qui pourra servir également de repère sur les autres territoires normands, comme par exemple pour la commune de Valdallière. Les points d'arrêts seront définis en concertation avec les équipes municipales et devront répondre aux normes de sécurité. »

M. Gilles ALLEGRE : « On parle de question d'équité pour justifier la suppression de la gratuité des navettes de Vire, or je pense qu'il faut plutôt considérer les choses sous le prisme de la justice sociale. L'impact n'est pas le même pour tous les foyers. Certains élus sont en faveur de l'instauration de la gratuité pour ce service, et augmenter les tarifs ou les passer à 50 € alors qu'il y avait la gratuité précédemment je trouve cela injuste, d'autant que toutes les autres augmentations de tarifs sont limitées à une dizaine d'euros. »

Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	44	Contre :	2	Abstentions :	1
<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

➤ **Grand et Petit Cycles de l'Eau (Rapporteur : Mme Catherine GOURNEY-LECONTE)**

D2024-5-4-11 : INGE'EAU – Adhésion 2024

Suivant les avis favorables de la Commission « Grand et Petit Cycle de l'Eau » réunie le 7 mars 2024 et du Bureau Communautaire réuni le 15 mai 2024, il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'adhérer à INGE'EAU, Agence technique départementale du Calvados, pour l'année 2024 ;
- d'approuver le versement de la cotisation correspondante fixée par l'Assemblée Générale du 7 décembre 2020, correspondant à un montant de 7 467,75 € HT pour l'Intercom de la Vire au Noireau ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant à signer la convention annuelle 2024 d'adhésion à INGE'EAU, dont le projet est présenté aux conseillers communautaires.

Débats :

Mme Valérie DESQUESNE : « Le montant de l'adhésion est identique chaque année depuis la création d'INGE'EAU. »

Mme Colette JOUAULT : « Quelle est la différence entre ce service et le service des eaux ? »

Mme Valérie DESQUESNE : « La compétence de l'eau est très complexe avec de multiples intervenants. INGE'EAU est un service d'ingénierie porté par le Département du Calvados qui est mis au service des intercommunalités pour les accompagner dans la compréhension des sujets de l'eau. »

M. Serge COUASNON : « Ce service ne pourrait pas être dispensé gratuitement par le Département aux collectivités territoriales, pourquoi imposer de nouvelles charges financières aux collectivités locales ? »

Mme Valérie DESQUESNE : « C'est le Département qui accompagne le mieux les collectivités avec de l'ingénierie. Il faut relativiser car le coût représente 0,15 € par habitant ! »

M. Serge COUASNON : « Oui, mais c'est une participation financière pour adhérer à ce service du Département, c'est aussi une participation financière pour adhérer au pôle métropolitain, et à la fin tout cela représente une charge financière pour la collectivité ! »

Mme Valérie DESQUESNE : « Je vous rappelle que le Département du Calvados verse 7 millions d'Euros à l'Intercom de la Vire au Noireau dans le cadre du contrat de territoire départemental. Ce sont des fonds mis à disposition de la communauté de communes par le Département du Calvados pour la réalisation des projets locaux. »

M. Gilles ALLEGRE : « N'y a-t-il pas un problème de confidentialité concernant la diffusion, par INGE'EAU, des données recueillies, issues des territoires ? »

Mme Valérie DESQUESNE : « INGE'EAU est un service qui travaille pour les collectivités et lorsqu'il y a une présentation des travaux en assemblée générale, avec l'ensemble des participants issus des Intercommunalités, de l'Etat et des syndicats, il peut être pris des exemples avec une extraction des données qui permettent d'illustrer le bilan présenté. Toutefois, aucune donnée n'est diffusée en dehors de l'enceinte du Département et d'INGE'EAU. »

Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	47	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

E. Urbanisme et Habitat

➤ Urbanisme (Rapporteur : M. Marc GUILLAUMIN)

D2024-5-4-11 : Modifications des Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLU(i) du pôle de proximité de Saint-Sever et de la commune de Souleuvre-en-Bocage

Suivant les avis favorables de la commission « Urbanisme et Habitat » réunie en date du 16 avril 2024 et du Bureau communautaire réuni le 15 mai 2024, il est proposé au Conseil Communautaire :

- **d'autoriser** Madame la Présidente à lancer les procédures de modification des Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLU(i) du pôle de proximité de Saint-Sever et de Souleuvre-en-Bocage ;
- **d'autoriser** Madame la Présidente ou son représentant à solliciter la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Normandie (DRAC), représentée par l'Architecte des Bâtiments de France, pour la création de Périmètres Délimités des Abords (PDA) se substituant aux périmètres actuels de 500m autour des Monuments Historiques dans l'emprise des PLU précités ;
- **d'autoriser** Madame la Présidente ou son représentant à lancer le recrutement des bureaux d'études en charge de la mise en œuvre de ces procédures et à conclure et signer tout acte et/ou document afférents à ces procédures.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	47	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

D2024-5-4-12 : Modifications des Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLU(i) du pôle de proximité de Saint-Sever et de la commune de Souleuvre-en-Bocage

Suivant les avis favorables de la commission « Urbanisme et Habitat » réunie en date du 16 avril 2024 et du Bureau communautaire réuni le 15 mai 2024, il est proposé au Conseil Communautaire :

- **d'autoriser** Madame la Présidente à lancer les procédures de modification des Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLU(i) du pôle de proximité de Saint-Sever et de Souleuvre-en-Bocage ;
- **d'autoriser** Madame la Présidente ou son représentant à solliciter la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Normandie (DRAC), représentée par l'Architecte des Bâtiments de France, pour la création de Périmètres Délimités des Abords (PDA) se substituant aux périmètres actuels de 500m autour des Monuments Historiques dans l'emprise des PLU précités ;
- **d'autoriser** Madame la Présidente ou son représentant à lancer le recrutement des bureaux d'études en charge de la mise en œuvre de ces procédures et à conclure et signer tout acte et/ou document afférents à ces procédures.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour :	47	Contre :	0	Abstentions :	0
--------	----	----------	---	---------------	---

Adopté à la majorité Adopté à l'unanimité Non adopté

D2024-5-4-13 : Création de Périmètres Délimités des Abords (PDA) de Monuments Historiques sur la commune de Vire Normandie

Suivant les avis favorables de la commission « Urbanisme et Habitat » réunie en date du 29 février 2024 et du Bureau communautaire réuni le 20 mars 2024, il est proposé au Conseil Communautaire :

- **d'émettre** un avis favorable au projet de Périmètres Délimités des Abords (PDA) proposé par la DRAC sur la commune de Vire Normandie ;
- **d'autoriser** que ce projet de Périmètres Délimités des Abords (PDA) soit adjoint à l'enquête publique de la modification de droit commun n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Vire Normandie.

Débats :

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE : « Je salue le travail réalisé par Marc (GUILLAUMIN) et les équipes de l'Intercom de la Vire au Noireau. Ceci représente une plus-value qui va permettre aux communes de mettre en œuvre des projets qui n'ont pas pu être réalisés jusqu'alors. »

Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour :	47	Contre :	0	Abstentions :	0
--------	----	----------	---	---------------	---

Adopté à la majorité Adopté à l'unanimité Non adopté

- **Habitat (Rapporteur : Mme Nicole DESMOTTES)**

D2024-5-4-14 : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Classique et OPAH Renouvellement Urbain (RU) 2020-2025 – Versement de subventions

Suivant les avis favorables de la commission « Urbanisme/Habitat » réunie le 16 avril 2024 et du Bureau communautaire réuni le 15 mai 2024, il est demandé au Conseil communautaire d'autoriser le versement des subventions présentées, au vu des factures acquittées et visées par l'animateur de l'OPAH, pour un montant total de 10 098 €, étant précisé que la dépense correspondante sera imputée au compte n°20422.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour :	47	Contre :	0	Abstentions :	0
--------	----	----------	---	---------------	---

Adopté à la majorité Adopté à l'unanimité Non adopté

F. Attractivité du Territoire

- Développement Economique (Rapporteur : M. Lucien BAZIN)

D2024-5-4-15 : Signature, avec Mobyliis, d'une convention de gestion de la flotte des Vélos à Assistance Electrique (VAE) Mobi Pro – année 2024

Suivant les avis favorables de la commission « Attractivité du Territoire » réunie le 7 février 2024 et du Bureau réuni le 12 février 2024, il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer avec l'association Mobyliis la convention de prêt gratuit de la flotte VAE Mobi Pro, dont le projet est présenté aux conseillers communautaires, dans les conditions présentée, moyennant la maintenance gracieuse de l'ensemble de la flotte Mobi Pro jusqu'au 31 décembre 2024.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	47	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

D2024-5-4-16 : Signature d'une convention de partenariat relative à l'expérimentation d'un dispositif de traitement des eaux de process d'une industrie agroalimentaire de la Vire au Noireau en vue d'en faciliter sa multi-réutilisation

Suivant les avis favorables de la commission « Attractivité du territoire » réunie le 6 mai 2024 et du Bureau communautaire réuni le 15 mai 2024, il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré, autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de partenariat, dont le projet est présenté aux conseillers communautaires, relative à l'expérimentation d'un dispositif de traitement des eaux de process d'une industrie agroalimentaire viroise en vue d'en faciliter sa multi-réutilisation ainsi que tout document relatif à sa mise en œuvre.

Débats :

M. Lucien BAZIN : « Ce prototype a vocation à être étendu à d'autres entreprises voire commercialisé. »

Mme Valérie DESQUESNE : « Il y aura une présentation de ce projet en commission Grand et Petit Cycles de l'Eau. »

Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	47	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

D2024-5-4-17 : Relanternage de 5 parcs d'activités économiques intercommunaux, subventionné à hauteur de 30% par le Fonds vert – Lancement d'une consultation

Suivant les avis favorables de la commission « Attractivité du Territoire » réunie le 6 mai 2024, et du Bureau communautaire réuni le 15 mai 2024, il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

- valider le principe de la consultation, son mode de dévolution et les critères d'attribution tels que présentés aux conseillers communautaires,
- autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à lancer un marché de relanternage, et à signer les marchés correspondants ainsi que toutes pièces y afférant.

Débats :

M. Lucien BAZIN : « Cela représente environ 131 points lumineux pour une économie de 7 000 €. »
Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	47	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

D2024-5-4-18 : Commune de Valdallière – Parc d'activités économiques Les Crières : cession d'un terrain au profit de la SCI HAMEL

Suivant les avis favorables de la commission « Attractivité du Territoire » réunie le 6 mai 2024 et du Bureau communautaire réuni le 15 mai 2024, il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

- décider l'aliénation de la parcelle BH n° 220, située sur le parc d'activités économiques Les Crières à Valdallière, au profit de la SCI HAMEL, ou de toute autre société ou établissement de crédit se substituant à elle pour la réalisation du même projet, aux conditions présentées.
- autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'acte de vente auprès de l'étude notariale FIEVET, MARIE et DAMENE, notaires à Valdallière, ainsi que tout document relatif à cette aliénation et, notamment, l'acte authentique constatant le transfert de propriété de l'immeuble communal concerné par cette transaction, du patrimoine communal vers celui de la communauté de commune Intercom de la Vire au Noireau.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	47	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

D2024-5-4-19 : Pôle de proximité de Soulevre-en-Bocage – Constitution d'une réserve foncière au bénéfice du parc d'activités Les Blanches Landes

Mme la Présidente demande que cette délibération soit examinée à huis clos par le Conseil Communautaire et précise qu'il s'agit d'une demande du vendeur.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Mme la Présidente demande au Conseil Communautaire de se prononcer, par un vote, sur le huis clos.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	47	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

L'examen de cette délibération à huis clos est adopté à l'unanimité par les conseillers communautaires.

Mme la Présidente invite les représentants de la presse et le public à quitter la salle.

Suivant les avis favorables de la commission « Attractivité du Territoire » réunie le 20 mars 2024 et du Bureau communautaire réuni le 15 mai 2024, il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

- décider l'acquisition de la partie de parcelle 629 ZH n° 16 située en zone à vocation économique à titre de réserve foncière pour le développement futur du parc d'activités Les Blanches Landes aux conditions présentées,
- autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'acte d'acquisition auprès de l'Office Notarial de Maîtres Véronique et Stéphane de PANTHOU, notaires à Saint-Martin-des-Besaces, ainsi que tout document relatif à cette transaction.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

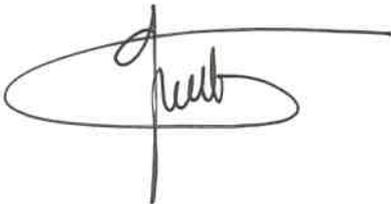
Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	47	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité	<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité			<input type="checkbox"/> Non adopté	

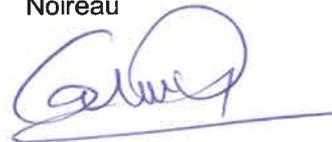
Mme Catherine GOURNEY-LECONTE: « Je proclame la clôture de la présente séance du Conseil Communautaire et vous souhaite une bonne soirée et un bon retour chez vous. »

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30.

Signatures de
M. Corentin GOETHALS
Secrétaire de séance



Signature de
Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau



Date de publication (mise en ligne sur le site internet de l'Intercom de la Vire au Noireau <https://www.vireaunoireau.fr/> ; rubrique des « actes administratifs ») : - 4 JUIL. 2024

Le présent procès-verbal est consigné au registre.

Les délibérations y afférentes peuvent être consultées :

- sur le site internet de l'Intercom de la Vire au Noireau : <https://www.vireaunoireau.fr/> (rubrique « Actes administratifs »)
- au siège administratif de la Communauté de Communes Intercom de la vire au Noireau - 20, Rue d'Aignaux – Vire – 14500 VIRE NORMANDIE aux jours et horaires d'ouverture au public.